



L'ECLAIRAGE DU MARDI

par



Le Dictionnaire de données

Mardi 30 mai 2017

Un **Dictionnaire de données** recense et décrit l'ensemble des données utilisées par une organisation dans un ou plusieurs domaines (relations humaines, données client, etc.), tout en indiquant les interrelations entre ces données. C'est **un outil primordial** pour les compagnies d'assurance afin de s'assurer de la maîtrise et de la qualité de leurs données.

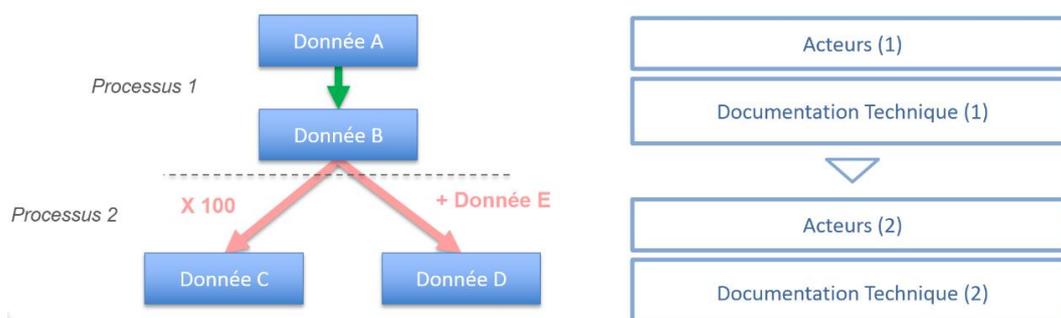
Les objectifs d'un Dictionnaire de données

- Identifier et dénombrer les données d'une structure

Il établit un vocabulaire commun, et permet ainsi **une vision Métier partagée auprès des utilisateurs**. En tant que référentiel principal de l'Entreprise, il précise la nature, la structure, la source des données, et au besoin leur rôle et le contexte d'usage.

- Formaliser la traçabilité de ces données

La traçabilité des données est décrite à travers leur « chemin de vie ». Concrètement, pour un périmètre déterminé, on formalise la filiation à l'entrée, les transformations subies au sein de ce périmètre, et la destination à la sortie.



- Rendre lisible une documentation technique

Pour son alimentation, un Dictionnaire de données se source sur les supports originaux des données, ainsi que sur la documentation technique qui décrit les traitements effectués dans les systèmes et applications.

Il doit ainsi **transcrire dans un format lisible et clair** des informations techniques (sous forme de tableur et/ou de modélisation graphique), de manière à ce qu'elles aient un sens métier précisément défini.

- Formaliser le(s) processus de gestion des données

Le Dictionnaire décrit également les contrôles qui s'appliquent dans le processus. Il facilite ainsi l'auditabilité de l'Entreprise en matière de qualité des données. Les résultats de ces contrôles peuvent être synthétisés sous la forme d'indicateurs permettant de **piloter la qualité des données**.

- Etre un outil de gouvernance

Un Dictionnaire de données précise les **responsabilités** relatives à la gestion de chaque type de donnée. C'est **un outil de gouvernance** permettant d'identifier les failles possibles dans le cycle de vie des données (structure incohérente, contrôles inexistantes, etc.).

Le Dictionnaire de données sous Solvabilité II

Solvabilité II édicte un impératif propre à s'appliquer à tout Dictionnaire de données : les données présentées doivent être « **pertinentes, exhaustives, précises et accessibles** ».

Dans le cadre de la réglementation, le périmètre attendu ne se limite pas aux données du modèle et des provisions : il doit intégrer l'ensemble des données permettant **la complétude des trois piliers**. Néanmoins dans les faits, les projets se limitent souvent à assurer la traçabilité des données servant à calculer les ratios prudentiels.

Quelques points d'attention pratiques

- Pour une bonne gestion des sources, bien préciser quels sont les documents techniques utilisés, ainsi que leur dernière date de mise à jour ;
- Garder la technicité de la dénomination d'une donnée tout en préservant sa lisibilité ;
- Etablir un mode d'emploi pour l'utilisation et la mise à jour du Dictionnaire ;
- Soigner la présentation générale du Dictionnaire pour améliorer son interactivité et encourager son usage ;
- Dans le cas où il s'avère impossible d'intégrer toutes les données d'un même périmètre, porter une attention particulière aux données les plus sensibles
- L'élaboration d'un Dictionnaire de données s'inscrit dans une démarche globale de **Gouvernance de la donnée** à toute l'Entreprise.

Rendez-vous mardi prochain pour un nouvel éclairage

